



Mars 2013

🔗 POLITIQUE DES PÔLES

- Fonds unique interministériel > 15^e appel à projets du FUI : 72 nouveaux projets collaboratifs de R&D
- Fonds unique interministériel > Pour une meilleure gestion des aides du fonds unique interministériel (FUI)
- Politique des pôles > La politique des pôles de compétitivité est favorable aux PME
- Enquête statistique > Les pôles de compétitivité ont labellisé plus de 2500 projets de R&D en 2011

🔗 ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

- Publication > Le bulletin de veille des aides d'État à l'usage des pôles de compétitivité, édition de mars 2013

🔗 INTERNATIONAL

- Partenariat international > La DGCIS annonce 24 nouvelles missions partenariales des pôles de compétitivité à l'international en 2013

🔗 LES PÔLES EN ACTION

FOCUS PROJET ABOUTI

- Agriculture/Agroalimentaire > PETAAL : une méthode biologique pour lutter contre le tigre du platane

VIE DES PÔLES

- Partenariat inter-pôles à l'international > Projet européen Textile 2020 : les clusters textiles planchent sur 2013
- Financement privé > 4,4 millions d'euros levés pour 9 membres du pôle Nutrition Santé Longévité
- Gestion des compétences > L'amélioration des compétences de la filière équine : cheval de bataille du pôle Hippolia
- Collaboration inter-pôles > Ecodires : le programme de formation à l'innovation collaborative des pôles de compétitivité

15^e appel à projets du FUI : 72 nouveaux projets collaboratifs de R&D




À l'issue du 15^e appel à projets de R&D des pôles de compétitivité, l'État a décidé de financer 72 nouveaux projets collaboratifs émanant de 50 pôles de compétitivité, pour un financement total de 64 M€.

Ces projets relèvent de thématiques variées. Ils ont été sélectionnés pour leur caractère innovant et l'activité économique qu'ils généreront. Ils associent *a minima* deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation. Outre l'aide financière de l'État de 64 M€, ils bénéficieront du soutien des collectivités territoriales et des fonds communautaires (FEDER), à hauteur de 44 M€.

Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus témoignent de la dynamique d'innovation et de partenariat impulsée par les pôles de compétitivité. Chercheurs et entrepreneurs se mobilisent dans le cadre de coopérations publiques-privées, sur des projets qui n'auraient pas été lancés sans l'action des pôles de compétitivité. Ces projets concourent au renforcement de la compétitivité de l'économie française et à la création d'emplois. Ils permettront aux entreprises impliquées de prendre des positions de leader sur les marchés concernés.

Depuis 2005, l'ensemble des appels à projets du FUI a permis de soutenir 1 245 projets de R&D collaboratifs pour un montant total de dépenses de R&D de près de 6 milliards d'euros, un financement public de 2,3 milliards d'euros dont 1,4 milliard par l'État.

Quelques exemples de projets retenus :

-  **Meatic du pôle Valorial** vise à développer une gamme de solutions alimentaires innovantes et naturelles pour la charcuterie afin d'en améliorer les profils nutritionnels notamment par la réduction de l'utilisation de sel, de matières grasses et d'additifs.
-  **Previz du pôle Images & Réseaux** consiste en la réalisation d'une plate-forme innovante de prévisualisation en temps réel pour la production de contenus à effets spéciaux à destination des films, des séries TV ou encore des spots publicitaires.
-  **Hephaistos du pôle Minalogic** vise à doter les circuits intégrés utilisés pour la téléphonie mobile d'une capacité d'absorption des énergies thermiques transitoires lors des pics de suractivité.

 En savoir plus

 [Les résultats du 15^e appel à projets du FUI](#)

Pour une meilleure gestion des aides du fonds unique interministériel (FUI)

La DGCIS, la DGA et Oséo signent une nouvelle convention pour réduire de moitié les délais de paiement par Oséo des aides aux projets de R&D des pôles de compétitivité.

La nouvelle convention s'inscrit dans les orientations du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et de la phase 3 de la politique des pôles. Pour cela, elle vise à diviser par deux le délai de paiement par Oséo des aides aux projets des pôles. Le conventionnement et le paiement des avances à notification interviendront au plus tard dans les deux mois qui suivent l'annonce par les ministres des projets retenus.

De plus, afin d'accroître les retombées économiques des projets et de simplifier les démarches des entreprises, la convention organise un suivi technique et financier des projets efficace et uniforme. Ce nouveau cadre de travail constitue la base d'une relation renforcée avec les collectivités territoriales, cofinanceurs des projets de R&D soutenus par le FUI.

La nouvelle convention s'appliquera dès le 16^e appel à projets du FUI.

 En savoir plus

 [Le communiqué de presse du 12 mars 2013](#)

▪ POLITIQUE DES PÔLES

La politique des pôles de compétitivité est favorable aux PME

Les PME représentent plus de la moitié des adhérents des pôles et près de 80% des entreprises membres. Indiscutablement, elles tirent leur épingle du jeu. C'est le constat qui émane de la deuxième évaluation de la politique des pôles de compétitivité.

Des PME de plus en plus présentes au sein des pôles

Les PME participent pleinement à la dynamique des pôles de compétitivité. En 2011, elles représentent 57% des adhérents des pôles, soit presque 80% des entreprises membres. Dans leur rapport remis au Gouvernement en juin 2012, les évaluateurs indiquent que les PME sont désormais bien intégrées dans les instances de gouvernance des pôles. De plus, les relations entre les PME et les grands groupes se sont renforcées.

Une implication croissante des PME dans les projets des pôles

Cette implication croissante des PME dans les pôles de compétitivité s'observe également lors des appels à projets. Les PME bénéficient d'un peu plus de 50% des aides du FUI octroyées aux entreprises. Mieux, tous financements confondus (FUI, ANR, Oséo), elles concentrent environ 65% des financements des projets des pôles. En 2011, les évaluateurs ajoutent que les PME ont coordonné 45% des projets retenus au titre des appels à projets du FUI.

Des PME au cœur des écosystèmes de croissance



Les pôles de compétitivité ont déployé des efforts importants en faveur du développement de leur écosystème d'innovation. L'impact positif de ces actions pour la croissance des PME innovantes membres des pôles a également été souligné. Les réalisations les plus significatives sont intervenues dans le domaine de l'ouverture à l'international (organisation de missions partenariales, accords de coopération, etc.) et de l'accès au financement privé (mises en relations entreprises-investisseurs, levées de capital-risque, etc.).

Pour la phase 3, une dynamique réaffirmée en faveur des PME

Cette dynamique sera renforcée dans les années à venir. C'est l'objectif du Gouvernement dans sa communication du 9 janvier en Conseil des ministres. Le renforcement de l'accompagnement des PME par les pôles de compétitivité est réaffirmé dans quatre domaines principaux, en lien avec les régions : l'accès au financement privé, l'internationalisation, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

L'offre de services collectifs et individuels proposée par les pôles à leurs adhérents doit s'inscrire en complémentarité des actions mises en œuvre par d'autres acteurs, publics ou privés, présents sur leur territoire. Les pôles préciseront son contenu dans un programme d'actions triennal annexé à leur prochain contrat de performance.

En savoir plus

-  [Le rapport d'évaluation de la phase 2 de la politique des pôles](#)
-  [Le texte de la communication en Conseil des ministres du 9 janvier 2013](#)

▪ ENQUÊTE STATISTIQUE



Les pôles de compétitivité ont labellisé plus de 2500 projets de R&D en 2011

C'est l'un des résultats de la dernière enquête statistique de la DGCIS qui vient de publier la dernière édition du tableau de bord statistiques des pôles de compétitivité.

Ce tableau de bord se présente sous forme de tableaux et de cartes individuels, ainsi que d'une fiche de synthèse pour l'ensemble des pôles. **Ces données portent sur l'année 2011.**

Quelques extraits de la fiche de synthèse :

Projets de R&D des pôles en 2011

-  Les pôles ont labellisé 2 502 projets de R&D
-  Sur ce total, 1 512 PME sont impliquées

- 3 902 projets sont en cours de réalisation
 - dont 1 431 ont pour finalité d'élaborer un produit mis sur le marché
 - 1 230 visent à « produire de la connaissance qui trouvera une application dans l'élaboration de nouveaux produits »
 - 574 ont pour objectif de « produire de la connaissance sans application directe »
- Les dépenses prévisionnelles des organismes publics sur les projets de R&D labellisés par les pôles : 2,82 milliards d'euros
- Les pôles ont déposé **576 brevets** en lien avec les projets qu'ils ont labellisés.

 [En savoir plus](#)

➤ [Le tableau de bord statistiques](#)

ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

▪ PUBLICATION

Le bulletin de veille des aides d'État à l'usage des pôles de compétitivité, édition de mars 2013

Dans l'actualité ce mois-ci :

- La Commission européenne a autorisé l'aide en faveur de la Banque Postale, prenant la forme d'une compensation de service public, octroyée afin de garantir l'accessibilité bancaire pour tous, via le Livret A.
- La Commission européenne a autorisé une aide temporaire au sauvetage en faveur de la Banque PSA Finance. Cette aide est octroyée sous la forme d'une garantie couvrant les émissions de marché de cette banque à hauteur de 1,2 milliards d'euros. L'autorisation de la Commission est subordonnée à la présentation au cours des 6 prochains mois d'un plan de restructuration du groupe PSA dans son ensemble.

 [En savoir plus](#)

➤ [La veille du mois des mois de janvier et février 2013, publiée en mars 2013](#)

➤ [La collection des veilles depuis janvier 2011](#)

INTERNATIONAL

▪ PARTENARIAT INTERNATIONAL

La DGCIS annonce 24 nouvelles missions partenariales des pôles de compétitivité à l'international en 2013

Depuis 2009, ces missions ont ouvert la voie à près de 240 accords de partenariats technologiques ou industriels dans des secteurs industriels bien précis et dans des zones géographiques ciblées.

Ces nouvelles missions partenariales de 2013 concernent notamment les secteurs de la santé et des biotechnologies, de la mécanique, de l'agroalimentaire, des TIC, des énergies propres, de l'automobile, du textile et de l'aéronautique.

Elles se dérouleront essentiellement en Amérique du Nord, en Asie et en Amérique latine dont 4 missions au Brésil.

Depuis 2009, la DGCIS encourage la dynamique d'internationalisation des pôles de compétitivité

Ces missions font suite à la signature de la convention entre la DGCIS et Ubifrance en décembre 2011, pour la période 2012-2014. Elles doivent respecter trois critères :

- **Assurer une coordination inter-pôles** (sectorielle ou inter-sectorielle) pour chaque mission proposée par les pôles de compétitivité. L'objectif est de renforcer la visibilité des missions auprès des pôles étrangers. Il vise à permettre aux délégations d'atteindre une taille critique en nombre d'acteurs (grandes entreprises, PME, ETI et laboratoires de recherche).
- **Répondre aux besoins des PME et ETI** en partenariats technologiques et industriels internationaux. Les délégations doivent comporter une proportion importante de PME et d'ETI tout en bénéficiant de la présence de grands groupes et de laboratoires.
- **Aider à la mise en œuvre des objectifs stratégiques** des pôles de compétitivité dans leurs feuilles de route.

Des discussions avancées qui ont ouvert la voie à environ 240 partenariats technologiques ou industriels.

Pour l'année 2012, la DGCIS a financé une vingtaine de missions qui ont permis d'accompagner environ 300 membres de pôles de compétitivité, dont environ 170 PME dans les secteurs automobile, agro-alimentaire, écotecnologie / énergies propres, biotechnologie, aéronautique, Mer, TIC et textiles. L'évaluation des actions de 2012 est en cours.

Les résultats encourageants compléteront les actions menées durant la période 2009/2011. 72 missions avaient été organisées, permettant l'accompagnement de 877 membres de pôles à l'international, dont 495 PME, soit plus de la moitié des participants.

Sur cette période ce sont déjà 243 accords de partenariats technologiques ou industriels qui ont été signés ou étaient toujours en cours de négociation.

 En savoir plus

➤ [Les missions partenariales de 2013](#)

 Contact

➤ Contact DGCIS : contact-poles@finances.gouv.fr

REPÈRES

57%

C'est la part que représentaient les PME adhérentes des pôles en 2011, soit presque 80% des entreprises membres.

(Source : évaluation de la 2^e phase de la politique des pôles)

FOCUS PROJET ABOUTI

■ AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE

PETAAL : une méthode biologique pour lutter contre le tigre du platane

Protéger le platane d'un insecte ravageur : le tigre du platane, déterminer des organes de lutte biologique contre cet insecte, établir un diagnostic précis des dégâts et des résultats du traitement grâce à un système automatisé d'imagerie couleur.



Copyright : Agrocampus T. Verfaillie.

Le projet PETAAL a été labellisé par le pôle Végépolys. Il a bénéficié d'une subvention dans le cadre du 5^e appel à projets du fonds unique interministériel (FUI).

Le contexte

Le tigre du platane ou *Corythucha ciliata* est un insecte ravageur qui se nourrit exclusivement des feuilles du platane. Il cause de très nombreux dégâts en France, notamment en zone méridionale. Les gestionnaires du patrimoine arboré l'identifient comme un problème phytosanitaire majeur.

Au-delà des dommages causés aux feuilles qui sont dépigmentées, ces insectes sont sources d'autres nuisances pour les riverains : production de miellat, invasion des terrasses et habitations, défoliation précoce, etc. Actuellement, les moyens de lutte contre cet insecte sont essentiellement chimiques. Des moyens efficaces plus respectueux de l'environnement devaient donc être trouvés.

Une stratégie de protection biologique contre le tigre du platane

Le projet PETAAL (Protection Environnement et Technologie des Arbres d'Alignements) proposait d'élaborer une stratégie de protection biologique contre le tigre du platane. Les objectifs visaient à mieux connaître l'efficacité de trois auxiliaires de lutte biologique. Ils devaient aussi approfondir leurs conditions d'emploi en minimisant au maximum l'impact qu'ils pourraient avoir entre eux et sur la faune auxiliaire naturelle du platane. Le projet avait également pour but de mettre au point une technique innovante d'analyse d'image couleur. Celle-ci devait permettre d'obtenir un diagnostic quantitatif des dégâts et d'évaluer les résultats de la lutte biologique.

Les compétences acquises sur le modèle du tigre du platane pourraient alors être valorisées au niveau national et européen, voire international. En effet, actuellement, le tigre du platane est présent en Italie, en Espagne, en Autriche et également dans le Sud de l'Allemagne, sans oublier qu'il est originaire des USA où il est fortement présent en milieu urbain, ainsi qu'au Canada. Il était également envisagé que les travaux effectués sur le modèle du tigre du platane servent de base pour la mise au point de méthode de lutte sur d'autres espèces de nuisibles.

Les partenaires du projet

-  **Le porteur du projet** est l'entreprise [Koppert France SARL](#) (PME)
-  [IF Tech](#) (PME)
-  [Agrocampus Ouest, Centre d'Angers](#)
-  [Université d'Angers, Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Automatisés](#) (LISA)
-  [Fredon PACA](#)
-  [Plante & Cité](#)

Les travaux menés

Le programme s'est déroulé durant 43 mois. Les travaux ont porté tout d'abord sur la mise au point d'une méthode pour quantifier les niveaux de dégâts et de nuisances, à partir d'un système d'acquisition et d'analyse d'images

couleur. Parallèlement, l'efficacité et les modes d'utilisation des nématodes (vers ronds), du champignon et de prédateurs ont été étudiés, pour définir une stratégie de contrôle biologique des populations du tigre du platane. Enfin, une étude a été réalisée afin d'élaborer une stratégie de contrôle du tigre du platane combinant efficacité et coûts de mise en œuvre.

Premières retombées technologiques et économiques

➤ Résultats, produits, prototypes, démonstrateurs, services issus des travaux de R&D.

La stratégie globale de lutte contre le tigre du platane proposée à l'issue du projet PETAAL comprend quatre traitements combinant les deux produits suivants :

- **Tigrador®/Chrysolys®** composé d'œufs de chrysopes (*Chrysoperla lucasina*), insectes qui se nourrissent de parasites dans des tubes cartonnés. Le tube d'œufs est positionné dans la zone infestée en accrochant l'anse du tube à la branche grâce à une canne télescopique brevetée. Dès leur éclosion et jusqu'au stade adulte les chrysopes vont se nourrir de tigres ;
- **Tigranem®/Nemador®** composé de nématodes (vers ronds). Ces petits organismes vivent dans le sol au détriment de larves d'insectes. Ils pénètrent leurs proies, larves ou adultes par leurs voies naturelles, entraînant ainsi leur mort. Mélangés avec de l'eau, ils sont pulvérisés sur tronc et feuillage selon la période de l'année.

Les travaux ont fait ressortir la nécessité d'une maîtrise technique des applications et lâchers d'auxiliaires pour obtenir une efficacité optimale, en particulier, la date précise des applications. Ceci implique la connaissance du cycle biologique du tigre du platane, un suivi rigoureux de sa dynamique spatio-temporelle et des conditions d'applications favorables aux auxiliaires (paramètres climatiques, conditions et périodes d'application, etc.).

➤ Brevet : 1

➤ Publications, conférences : 3 publications, dont 2 scientifiques à comité de lecture, 4 conférences à l'international, 1 congrès national

➤ Création d'emplois : 3 dont 2 CDD

➤ Marques des produits commercialisés issus des travaux : le tube Tigrador®/Chrysolys® et le mélange Tigranem®/Némador®

➤ Mises en perspective : le projet est finalisé. La commercialisation des produits est effective depuis 2012. Un plan de communication a été mis en place pour sensibiliser les communes à cette nouvelle réponse offerte et aux preuves scientifiques acquises grâce au projet. Ce plan de communication sera relancé en 2013.



Pulvérisation des feuilles de platanes par des nématodes (vers ronds) TIGRANEM®/NEMADOR®. Copyright : CETU Innophyt.



Accrochement avec canne télescopique du tube TIGRADOR®/CHRYSOLYS®. Copyright IF Tech

■ PARTENARIAT INTER-PÔLES À L'INTERNATIONAL

Projet européen Textile 2020 : les clusters textiles planchent sur 2013

Réunis à Lyon dans les locaux du **pôle de compétitivité Techtera**, les responsables des 8 pôles de compétitivité et « clusters » textiles européens partenaires du programme Textile 2020 * se retrouvaient durant deux jours. Au programme : réfléchir à la stratégie à l'international, dresser un premier bilan des actions engagées au titre du programme lancé en septembre dernier et finaliser leur calendrier 2013.

Étudier les potentiels de développement et les marchés-clés des 800 entreprises membres du « super-pôle » européen



L'objectif est de définir les marchés-cibles prioritaires et les synergies sur lesquels Textile 2020 pourrait concentrer ses actions.

« Ce travail montre qu'il y a des tendances intéressantes. Le marché de la santé et du bien-être semble ainsi commun à toutes les structures et tous les pays. Un point fort, en quelque sorte. Le bâtiment et les transports sont aussi des marchés à fort potentiel, même si, dans le premier cas, on a des parts de marchés qui sont encore faibles, et, dans le second cas, une tendance au tassement lié à la crise de l'industrie automobile, dans certains pays comme la France. Ces marchés sont

porteurs de collaborations futures entre les pays et de business pour les entreprises », a observé Bill Greenhalgh, chercheur au Centre pour l'entreprise de l'Ecole de Commerce de l'Université de Manchester qui dirigeait ces travaux.

Recenser les compétences, les actions et les points d'appui de chaque « cluster » à l'international

Le but est de faire émerger des propositions communes en matière de veille et d'accès aux marchés, d'événementiel, de participation à des réseaux et de partenariats, de promotion des activités, de participation à des conférences internationales...

Le calendrier d'actions 2013

Deux rendez-vous importants d'ici la fin du premier semestre : un événement organisé sous la bannière Textile 2020 au prochain salon des textiles techniques Techtextil Francfort (11-13 juin) et une mission au Brésil, en avril, avec pour objectif de rencontrer les organisations professionnelles textiles brésiliennes et les acteurs économiques locaux, afin de préparer une mission d'entreprises à laquelle participeront les adhérents de Textile 2020.

* Financé par l'Union Européenne, **Textile 2020 regroupe 8 pôles de compétitivité et clusters textiles européens**: Clutex (République Tchèque), Inttex (Allemagne), NWTexnet (Royaume-Uni), Po.in.tex (Italie), AEI textiles et Fomentex (Espagne), UP-Tex et Techtera (France).

Objectif : développer de **nouveaux marchés et partenariats technologiques dans 5 pays-cibles, hors Europe** : Japon, Corée du Sud, Canada, Brésil et Tunisie.

Le porteur du projet est NFID (Nord France Innovation Développement/France/Nord-Pas-de-Calais).

 En savoir plus

 [Le site internet du projet Textile 2020](#)

■ FINANCEMENT PRIVÉ

4,4 millions d'euros levés pour 9 membres du pôle Nutrition Santé Longévité

Le pôle NSL a participé à l'organisation de rencontres privilégiées entre ses membres et des « business angels ». Elles complètent utilement le dispositif régional de financement qui propose des solutions sur-mesure en matière de capital-investissement.



Le pôle de compétitivité **Nutrition Santé Longévité (NSL)**, en lien avec la grappe d'entreprises Clubster Santé et le G.I.E. Eurasanté, propose à ses membres de participer à des rencontres entre entrepreneurs et « business angels ».

Organisées depuis 2009, ces rencontres s'adressent aux entreprises ayant des projets innovants et des besoins de financement. Elles permettent de bénéficier d'une levée de fonds grâce à des investissements émanant de personnes physiques.

Véritable soutien des entreprises, les « business angels » peuvent également mettre leurs compétences à disposition de l'entrepreneur : leur expérience, leurs réseaux professionnels et leur disponibilité.

Dans ce cadre, le pôle a déjà accompagné neuf de ses membres, en leur permettant de lever près de 4,4 millions d'euros. À titre d'exemple, les trois organismes suivants ont participé à ces rencontres. Ils ont pu ainsi bénéficier d'apports en fonds propres :

- Purifunction, plate-forme d'extraction et de purification de produits naturels à visée nutrition et santé,
- Innobiochips, entreprise spécialisée dans le diagnostic biologique multiplexe,
- Alzprotect, société experte dans le développement de molécules thérapeutiques propriétaires ciblant la pathologie d'Alzheimer.

Ces rencontres permettent de compléter le dispositif régional de capital-investissement déjà riche en opérateurs tels que Finorpa, Nord France Amorçage, l'Institut régional de développement, les ressources Autonomie et Solidarité, etc. Souvent spécialisés par secteur d'activité et degré de maturation de l'entreprise, ces organismes proposent plusieurs solutions « sur-mesure » : le capital-amorçage, le capital-risque et le capital-développement.

En savoir plus

- [Investissement filière santé](#)

▪ GESTION DES COMPÉTENCES

Amélioration des compétences de la filière équine : cheval de bataille du pôle Hippolia

Depuis sa création, le **Pôle Hippolia** s'est mobilisé pour appuyer le développement des compétences au sein de la filière équine. En 2013, il participe à la mise en place d'« Equi-learning », une offre de formation en ligne en anglais, totalement dédiée à cette filière.



En 2006, le pôle contribue à la mise en œuvre d'équi-ressources, une agence nationale de l'emploi et la formation au sein de la filière. En 2008, il participe à la création du mastère sciences et management de la filière équine.

En mars 2013, il collabore au lancement d'« Equi-Learning ». Il s'agit d'une nouvelle solution pédagogique dédiée aux professionnels de la filière équine réalisée par l'Université de Caen Basse-Normandie en collaboration avec le pôle.

Ce secteur d'activité se tourne de plus en plus vers l'international. D'où l'idée de répondre à un réel besoin des professionnels de maîtriser le lexique spécifique et très dense, du domaine du cheval en anglais.

Cette formation courte est dispensée en ligne. Elle permet ainsi aux acteurs concernés de gérer leurs temps d'apprentissage et de s'affranchir des contraintes temporelles et géographiques récurrentes en formation. S'appuyant sur les compétences du Centre multimédia de l'Université de Caen (CEMU), elle propose un contenu riche et interactif. Surtout, elle bénéficie du soutien pédagogique d'un enseignant d'anglais spécialisé dans le secteur équin.

« Equi-Learning » traduit la volonté du Pôle Hippolia de fournir à ses membres les services et les outils nécessaires afin d'être en mesure de développer leur activité, notamment sur les marchés internationaux, et de renforcer ainsi leur compétitivité face à la concurrence étrangère.

Contact

- Pôle Hippolia : [Aurore Foursin](#)

Ecodires : le programme de formation à l'innovation collaborative des pôles de compétitivité

Trois pôles de compétitivité dédiés aux écotecnologies souhaitent renforcer leur rôle de catalyseur de l'innovation. Avec leurs partenaires universitaires, ils créent un programme de formation destiné à apprendre à travailler ensemble, pour engager des actions collaboratives dans le domaine de l'innovation.



Les trois pôles de compétitivité [Alsace-Energivie](#), [Fibres](#), [Hydreos](#) créent Ecodires : l'école collaborative pour se développer et innover responsablement. Il s'agit d'un programme de formations adaptées aux spécificités des pôles, véritables écosystèmes d'innovation. Ce programme est conçu en partenariat avec le Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (CEREFIGE) et les Universités de Strasbourg et de Lorraine.

Accompagner les entreprises pour les aider à collaborer est la mission que se sont fixés les trois pôles. Ecodires ambitionne de mettre en place une méthodologie novatrice pour lever les freins à l'innovation collaborative au travers de formations-actions, de séminaires et d'une université de printemps.

Ces formations s'adresseront dans un premier temps aux adhérents des trois pôles de compétitivité, dans le cadre de leurs projets collaboratifs d'innovation, qu'ils soient issus du monde de l'entreprise, de la recherche ou du développement du territoire. Ces formations ont par la suite vocation à être diffusées à l'ensemble des pôles de compétitivité français.

Le projet Ecodires court sur 18 mois et se compose de plusieurs jalons

En premier lieu, une enquête (menée de novembre à avril) permettra d'identifier les besoins en formation des parties prenantes de l'écosystème de l'innovation. Puis ces informations serviront au montage de la maquette pédagogique qui sera réalisée par un groupe d'experts identifiés sur la thématique. La livraison est prévue à l'automne 2013. La suite du projet portera sur un premier test permettant de juger de l'efficacité et de la pertinence des formations et sur le montage de l'université de printemps en avril 2014. L'objectif final est de lancer un cycle de formation opérationnel dès septembre 2014.

Avec environ 300 entreprises adhérentes au sein des trois pôles, ceux-ci disposent d'un vaste vivier de compétences ainsi que d'un grand nombre d'acteurs ayant déjà exprimé des besoins auxquels le projet vise à répondre.

Ecodires se nourrit des conclusions du programme de formation-action CIM-ECO dédié à l'accompagnement des entreprises à l'éco-conception. Piloté par le pôle Fibres de 2009 à 2011, CIM-ECO a déployé cette démarche auprès de 33 PMI. Les conclusions de l'action CIM-ECO indiquent qu'il est aujourd'hui indispensable pour les entreprises de s'ouvrir, que ce soit à d'autres filières industrielles, à de nouvelles compétences, à de nouveaux métiers, à de nouveaux modèles de fonctionnement, aux implications de la responsabilité sociétale, etc.

Ainsi, 58% des entreprises interrogées ayant suivies CIM-ECO indiquent avoir amélioré leurs relations avec leurs clients et 42% avec leurs fournisseurs ; 33% travaillent selon les principes de l'innovation ouverte (collaboration de l'entreprise avec d'autres acteurs : entreprises, centres de recherche, clients, fournisseurs...) et 42% estiment avoir développé un nouveau métier ou une nouvelle compétence dans leur activité.

Le projet bénéficie du soutien du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement des initiatives remarquables des pôles de compétitivité dans le domaine du développement durable », lancé en 2012.

Les porteurs du projet lancent également un appel à manifestation d'intérêt à l'égard de tous les pôles de compétitivité qui souhaitent s'impliquer sur cette mission, aussi bien d'un point de vue opérationnel (participation aux groupes de travail sur la définition du programme de formation), que par divers soutiens (communication, mécénat...).

Contact

 [Charline Masson](#), coordinatrice du projet Ecodires, pôle de compétitivité Fibres






Tél. : 06 68 96 98 45 - 09 80 95 20 62

 Consulter les archives [<http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article116&lang=fr>]

 S'inscrire [<http://competitivite.gouv.fr/>]

Mentions légales

Cette lettre d'information est une publication de la DGCIS et de la DATAR.

-  Directeur de la publication : Patrick Crézé
-  Rédactrice en chef et rédaction : Martine Maillard
-  Comité de rédaction (par ordre alphabétique) : Delphine Abramowitz, Constance Arnaud, Rémi Arquevaux, Véronique Barry, Ana Dujmovic Blua, Aurélie Faitot, Olivier Hébrard, Caroline Mischler, Sofiène Lourimi et tous les pôles de compétitivité associés.
-  Conception et réalisation : **Stratis**
-  Photos: **Stratis**, Agrocampus T.Verfaille, TIGRANEM® / NEMADOR® CETU Innophyt, TIGRADOR® / CHRYSOLYS® IF-Tech.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, dite informatique et libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé en nous écrivant ou en suivant ce lien. Afin de respecter la protection de votre vie privée et de vos données personnelles, la DGCIS et la DATAR s'engagent à ne pas divulguer vos informations personnelles à d'autres sociétés à des fins d'utilisations par celles-ci. Nous ne faisons aucune utilisation de vos adresses courriels en dehors de l'envoi de la lettre d'information.

Pour toute demande : <http://competitivite.gouv.fr/contact-9.html>

